PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 29 mars 2023**
A LUXEY (40) et en visioconférence **Délibération n°2023-42**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUFAY Michel, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie , **M. COUTIERE Dominique , Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. GILLE Hervé, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. LANUSSE, **M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga**

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie**

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayand donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	**24**	**Représentant nombre de voix**	**74**
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	72
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	2
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

Mise en œuvre de la convention cadre

PNRLG/LPO Aquitaine 2018-2023

Convention particulière n°12, année 2023

La LPO-Aquitaine et le Parc naturel régional engagent des actions de collaboration scientifiques et techniques dans le cadre de leurs missions respectives de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

Fruits de cette collaboration, un certain nombre de projets ont pu notamment être développés jusqu'alors :

- pour faire bénéficier chaque commune du territoire d'atlas de la biodiversité,
- pour suivre l'état de conservation des sites naturels et en particulier les lagunes,
- pour engager sur le moyen terme une expérience de suivi de la biodiversité au travers de 15 carrés suivis depuis 2012,
- pour proposer des formations nature et mobiliser les compétences naturalistes du territoire
- pour apporter un diagnostic des impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité en lien avec le SYBARVAL.

En 2023, au-delà de projets communs que le Parc envisage de poursuivre avec ce partenaire, le contexte post incendie amène au développement d'actions de diagnostic et de suivi des territoires incendiés. Le Parc a proposé et obtenu les financements pour la préfiguration d'un Laboratoire Vivant, projet global de concertation, abordant les thèmes de la forêt, des paysages, des continuités écologiques, des milieux naturels et de la biodiversité. Ce projet de Laboratoire vivant se veut mobilisateur des élus, habitants et acteurs locaux mais aussi de partenaires techniques et scientifiques.

La présente délibération vise

- à regrouper au sein d'une même convention l'ensemble des actions partenariales entre le Parc et la LPO-Aquitaine pour l'année 2023.
- à porter l'échéance de la convention cadre 2018-2023 au 31 décembre 2023 (dernière année de mise en œuvre).

Les actions envisagées concernent la poursuite des actions engagées ainsi que des suivis complémentaires post-incendies :

- Les carrés de Biodiversité : Suivi des 15 carrés et analyse des tendances de population (2023 étant l'année du bilan de l'expérience et de définition des perspectives pour les années à venir)
- OSM Lagunes : Suivis de l'état de conservation Amphibiens et Leucorrhines
- Formations techniques « agir en faveur de la biodiversité »
- Formations naturalistes : Sessions sur les oiseaux et les insectes
- Suivis complémentaires post-incendies milieux ouverts
- Suivis complémentaires post-incendies Lagunes

Ces actions sont inscrites au contrat de Parc en cours pour 2023, dans le budget 2023 ainsi que dans le projet régional Laboratoire Vivant dont les financements sont délibérés.

Les dépenses liées au programme d'actions 2022 sont réparties comme suit :

TOTAL /Action partenariale	Modalités / nb jours	Total montants	PNRLG	Partenaire LPO
TOTAL Carrés de biodiversité	66	23 760		
TOTAL OSM Lagunes	20	7 200		
TOTAL Suivis complé"mentaires post incendies milieux ouverts	51	21 240		
TOTAL suivi complémentaires post incendies lagunes	34	12 240		
TOTAL Formation technique	4	3 450		
TOTAL Formations grand public	15	5 000		
TOTAL Général		72890	65 601	7289

La LPO-Aquitaine devant mobiliser des moyens spécifiques pour cette collaboration, il a été convenu d'une participation financière du PNRLG à hauteur de 65 601€, soit une part d'autofinancement de la LPO Aquitaine de 7289 € (10 %).

Proposition de convention en annexe

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (2 voix contre de M. DUNOGUES Yves) :

- **DE VALIDER** ces actions et les dépenses liées.

- **DE PORTER PAR AVENANT** au 31 décembre 2023 l'échéance de la convention cadre 2018-2023

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20230329-2023-42-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023